



# Taxe d'exemption

La surveillance de la Confédération en matière de perception de la taxe est exercée par [l'Administration fédérale des contributions](#) (AFC) sous la direction du Département fédéral des finances.

La section taxe d'exemption de l'obligation de servir de l'AFC veille à l'application uniforme des prescriptions fédérales. La taxation et le recouvrement de la taxe de l'obligation de servir sont effectués par les administrations cantonales de la taxe.

## Assujettissement et calcul

Sont assujettis au paiement de la taxe d'exemption de l'obligation de servir dans l'année les hommes qui:

- n'accomplissent pas de service militaire
- n'accomplissent pas de service civil

## Mode de calcul

Le calcul de la taxe d'exemption se base sur l'impôt fédéral direct à raison de 3% du revenu soumis mais Fr. 400.- au minimum.

1 jour de protection civile accompli correspond à une réduction de la taxe de 4% du montant dû.

## Remboursement de la taxe en cas de remplacement du service

Celui qui rattrape le service militaire ou le service civil a droit au remboursement de la taxe une fois qu'il a accompli la **durée totale** des services obligatoires. La demande de remboursement doit être présentée à l'autorité cantonale compétente du canton pour lequel la taxe a été perçue.

**(Pas de remboursement sans livret de service.** Le livret de service est un document indispensable pour l'ouverture ou non du droit de remboursement).

Le droit de remboursement **se prescrit par cinq ans** dès la fin des obligations militaires. Les montants remboursés ne portent **pas d'intérêt**.



---

## CONTACTS

[Partager cette page](#)

Service de la sécurité civile et militaire  
Affaires militaires et logistique  
Place de la Navigation 6  
Case postale 16  
1110 Morges1

Heures d'ouverture:

Lundi au vendredi  
7h30 à 11h45 et 13h30 à 16h45

taxe d'exemption de l'obligation de servir

Tél.: + 41(0)21 316 47 70  
Fax: + 41(0)21 316 47 09  
[taxe.eo\(at\)vd.ch](mailto:taxe.eo(at)vd.ch)

## RÉFÉRENCES FÉDÉRALES

[Taxe d'exemption](#)

[Arrêt CEDH](#)

[Bases légales](#)